

Le nourrissage des oiseaux en hiver



Mésange bleue en train de se nourrir.

En principe, nos animaux sauvages indigènes sont parfaitement préparés à l'hiver et trouvent le plus souvent assez de nourriture même pendant la saison rude. Il n'est utile pour nous les humains de les nourrir que si nous le faisons de manière modérée et correcte.

Nous conseillons de nourrir les oiseaux chanteurs dans son propre jardin ou sur le balcon. En revanche, nous déconseillons de nourrir les oiseaux aquatiques et les pigeons des villes.

Le nourrissage hivernal profite en premier lieu aux oiseaux nicheurs et hôtes d'hiver, comme les mésanges charbonnières, les mésanges bleues, les moineaux domestiques, les merles et les pinsons. Mais le nourrissage hivernal n'a aucune influence sur la taille de la population de ces espèces. Des espèces rares et menacées comme le pic cendré, le martin-pêcheur, le bruant proyer ou zizi ne sont guère favorisées. Elles vivent parfois loin de nous les humains ou alors ont des exigences très spéciales en matière de nourriture.

Les principes d'un nourrissage modéré et correct

1. Quand faut-il nourrir? Il ne faut nourrir qu'en cas de couche de neige fermée ou si le sol est gelé et dur. Le mieux est de proposer la nourriture le matin et éventuellement encore une fois en fin d'après-midi - cela aide à supporter la longue nuit d'hiver. Lorsque les jours se réchauffent et que le sol dégèle, il faut arrêter le nourrissage. En effet, si les mésanges p. ex. donnent à leur progéniture des graines au lieu d'insectes, les oisillons meurent de faim car ils ne peuvent pas digérer les graines.

2. Quelle quantité faut-il donner? Nourrir avec modération et ne pas aménager un poste de nourrissage en masse. De trop nombreux oiseaux sur un espace restreint peuvent se quereller et perdre des forces, et il y a aussi danger de transmissions de maladies du fait de l'accumulation de fientes. Mieux vaut donc installer plusieurs points de nourrissage plus petits et décentralisés.

3. Quelle nourriture donner? Nos oiseaux ne sont pas des omnivores : les restes d'aliments n'ont rien à faire dans la mangeoire. Un nourrissage erroné nuit aux animaux - cela peut même les faire mourir. Pour les granivores tels que les pinsons et les moineaux, il existe des mélanges de graines de bonne qualité contenant des graines de tournesol et de chanvre. Les graines de céréales - présentes dans la nourriture bon marché - ne sont mangées pratiquement que par les pigeons et les moineaux. Pour les insectivores et les frugivores comme les merles, les rouges-gorges, les mésanges, on peut suspendre en plus des boulettes pour mésanges. Les pommes, les raisins secs et les noix sont également appréciés. De nombreux oiseaux aiment aussi fouiller dans le compost (retourner la couche supérieure).

Mangeoires Une mangeoire doit être disposée de manière à protéger les oiseaux contre les chats. Il faut la suspendre à hauteur suffisante ou la monter sur un poteau, en choisissant un endroit à la vue dégagée pour que les chats ne puissent pas s'approcher inaperçus. Les mangeoires dans lesquelles les oiseaux doivent se percher sur une barre et ne peuvent se poser sur la nourriture sont celles qui conviennent le mieux. La nourriture doit rester sèche, ne doit donc pas être proposée à découvert. Sinon elle moisit et est souillée par les fientes (agents pathogènes).

Point d'eau En hiver aussi, les oiseaux ont besoin d'eau potable et prennent même de temps en temps un bain pour entretenir leur plumage. Un point d'eau sous la forme d'une vasque ou d'une fontaine pour oiseaux doit être maintenu toujours propre, sinon les germes de maladie peuvent y proliférer. Le bord doit être plat, sinon des animaux peuvent se noyer dans l'étang.

Les oiseaux aquatiques Nous déconseillons de nourrir les oiseaux aquatiques. Les canards et les cygnes trouvent suffisamment de nourriture même en hiver. Si un plan d'eau gèle, les oiseaux s'envolent en règle générale vers un autre qui offre encore de la nourriture. Le nourrissage unilatéral au pain peut entraîner des carences alimentaires. L'accumulation de très nombreux animaux aux points de nourrissage très fréquentés entraînent des querelles épuisantes pour les animaux et des problèmes d'hygiène.

Les pigeons des villes Là aussi: ne pas les nourrir ! Les pigeons des villes en bonne santé trouvent en règle générale même en hiver suffisamment de nourriture dans nos villes et villages. Un nourrissage supplémentaire entraîne une reproduction excessive des pigeons et de ce fait une aggravation massive de leurs conditions de vie. Un aide-mémoire détaillé à ce sujet est disponible auprès de la PSA.

Règles applicables toute l'année Nous obtiendrons une protection durable des oiseaux sauvages en créant et en maintenant des espaces vitaux multiples et convenant aux oiseaux. Il faut donc acheter des produits de fermes exploitées de manière naturelle, p. ex. munis du label du bourgeon Bio-Suisse ou du label Terrasuisse des paysans IP. Un aménagement et un entretien naturels de son propre jardin, sans substances toxiques, constitue la première pierre d'un espace vital de qualité. Si notre jardin comporte encore des haies de plantes ligneuses indigènes, des prés fleuris de plantes indigènes et d'un compost, la table est alors richement mise pour les oiseaux. Des structures telles que les piles de branches, les murs de pierres sèches et les tas de pierres offrent cachettes, possibilités de nicher et sources de nourriture. Avec des espaces vitaux de ce genre, nous aidons nos amis à plumes à survivre et à élever leur progéniture avec succès - afin qu'ils nous réjouissent toute l'année.

Informations supplémentaires :

Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, case postale, 8036 Zurich, tél. 044 457 70 20, svb@birdlife.ch

Station ornithologique suisse, 6204 Sempach, tél. 041 462 97 00, info@vogelwarte.ch.
Aide-mémoire détaillé « Le nourrissage hivernal des oiseaux »

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, 4008 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, sts@tierschutz.com. Feuille d'information « Les pigeons des villes »

Pour les demandes de précisions :

Peter Schlup, Bureau spécialisé Animaux sauvages, Protection Suisse des Animaux PSA, tél. 061 365 99 99, peter.schlup@tierschutz.com

Editeur :

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, 4008 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, www.protection-animaux.com, sts@tierschutz.com